Kanton Bern
Canton de Berne

Formation

École de culture générale et maturité spécialisée

Filière de formation préparant aux études supérieures et aux hautes écoles dans le domaine de la santé, du travail social et de la pédagogie

Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP)

2026/2027

Table des matières

4 Profil et exigences

6 Procédure d'admission

8 Formation en école de culture générale

10 Filière bilingue en école de culture générale

11 Examens de certificat d'ECG et débouchés

12 Maturité spécialisée

14 Lieux de formation, coûts et adresses

15 Le système de formation du canton de Berne

Formation en école de culture générale

L’école de culture générale (ECG) est une école de formation générale à plein temps qui fait suite à la scolarité obligatoire. Elle prépare les élèves aux formations proposées par les écoles supérieures, les hautes écoles spécialisées ou les hautes écoles pédagogiques dans les domaines professionnels de la santé, du travail social et de la pédagogie.

Profil et exigences

La formation en école de culture générale (ECG)

Durant les trois années de formation, les élèves développent leur culture générale et acquièrent des connaissances spécialisées dans les disciplines spécifiques aux domaines professionnels, ainsi que des compétences importantes pour suivre des études et exercer plus tard une profession. Par ailleurs, les élèves réalisent plusieurs stages afin de se familiariser avec les trois domaines professionnels et de choisir celui qui leur correspond le mieux. La spécialisation dans l'un de ces domaines professionnels s'effectue lors de la troisième année, qui s'achève par le certificat d'ECG dans le domaine choisi. Ce certificat ouvre les portes des écoles supérieures du domaine professionnel correspondant ou celles de la maturité spécialisée.

La maturité spécialisée

Les personnes qui ont suivi la formation en ECG peuvent ensuite effectuer une formation d'un an pour se préparer à la maturité spécialisée orientation Santé, Travail social ou Pédagogie. Elle convient aux élèves qui souhaitent étudier dans une haute école spécialisée (HES) dans les domaines de la santé et du travail social ou se former à l'enseignement dans une haute école pédagogique (HEP).

Domaines professionnels : santé – travail social – pédagogie

Dans les écoles de culture générale du canton de Berne, le certificat d'ECG peut être obtenu dans l'un des trois domaines professionnels « santé », « travail social » ou « pédagogie ». Dans ces domaines, le personnel spécialisé est très demandé (p. ex. personnel soignant, personnel enseignant, etc.). Pour exercer de telles professions, il faut souvent obtenir un diplôme dans une école supérieure, une HES ou une HEP. Combinant la formation générale et la spécialisation dans les domaines professionnels, la formation en ECG est particulièrement adaptée pour se préparer aux filières en question.

Exigences

La formation en école de culture générale s'adresse aux élèves de la section préparant aux écoles de maturité et aux bons élèves de la section moderne qui s'intéressent aux domaines de la santé, du travail social ou de l'enseignement et qui souhaitent, à l'issue de la scolarité obligatoire, se spécialiser dans un de ces trois domaines professionnels en suivant une formation dans une école d'enseignement général à plein temps.

L'école de culture générale : le bon choix pour moi ?

Les élèves qui s'intéressent à une formation en école de culture générale peuvent obtenir des informations complémentaires ici :

- site Internet de la Direction de l'instruction publique et de la culture : www.be.ch/ecg
- flyer et vidéo « L'école de culture générale – une formation faite pour toi ? », produits par les écoles de culture générale du canton de Berne : www.be.ch/ecg-profil
- séances d'information (dates : www.be.ch/ecg-admission)
- salon interjurassien de la formation : www.salon-formation.ch
- site Internet de l'école de culture générale choisie (adresses en page 14)

Procédure d'admission

Le passage dans une école de culture générale a lieu à la fin de la scolarité obligatoire. L'admission se fait sur la base du bulletin de l'école obligatoire ou d'un examen d'admission.

Passage d'une école secondaire publique à une ECG

Les élèves des écoles secondaires publiques sont admis en ECG sur la base de leurs notes de bulletin ou d'un examen d'admission.

Admission sans examen

Les élèves qui souhaitent fréquenter la formation en ECG peuvent s'inscrire jusqu'au 1er décembre sur le site Internet de la Direction de l'instruction publique et de la culture (voir encadré « Inscription »). La maîtresse ou le maître de classe informe les élèves suffisamment tôt de la procédure d'admission.

L'admission sans examen dépend à la fois de la section fréquentée à l'école secondaire (p, m) et des résultats du bulletin du premier semestre de la 11e année en français, allemand et mathématiques. Le nombre de points suivants doit avoir été obtenu dans les disciplines susmentionnées, sans aucune note insuffisante :

- niveau AAA : 12,5 points
- niveau AAB : 13 points
- niveau AAC / ABB : 13,5 points
- niveau BBB : 14 points

Si une ou plusieurs notes sont insuffisantes, l'élève est admis à condition d'atteindre le total exigé pour le ou les niveaux inférieurs.

Examen d'admission

Les élèves des écoles secondaires publiques qui ne peuvent pas être admis en ECG sans examen ou qui ne se sont pas inscrits pour être admis sans examen ont jusqu'au 15 février pour s'inscrire à l'examen d'admission (voir encadré « Inscription »). Les examens d'admission ont lieu en mars à l'ECG de Bienne et du Jura bernois. Les disciplines suivantes font l'objet d'une épreuve écrite :

- français
- allemand
- mathématiques

Les épreuves d'examen se fondent sur le plan d'études de l'école obligatoire, programme du premier semestre de la 11e année inclus, et tiennent compte des exigences du niveau B.

Inscription, sujets et dates d'examens

L'inscription à la procédure d'évaluation et à l'examen d'admission se fait en ligne sur le site Internet de la Direction de l'instruction publique et de la culture : www.be.ch/inscriptionsec2.

Les sujets d'examen des années précédentes et les dates d'examens sont disponibles sur cette page : www.be.ch/ecg-admission.

Passage d'autres écoles à une ECG

Les élèves qui n'ont pas suivi la 11e année scolaire dans une école publique ne peuvent pas être admis sans examen en ECG. Ils doivent donc s'inscrire directement à l'examen d'admission jusqu'au 15 février. Une limite d'âge s'applique pour les élèves qui n'entament pas leur formation en ECG à l'issue de leur scolarité obligatoire dans une école secondaire publique. Ainsi, seules les personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de 18 ans le 1er mai de l'année de leur entrée en ECG sont en règle générale admises. Pour les élèves qui ont achevé leur scolarité obligatoire, l'ensemble du programme d'enseignement de l'école obligatoire peut être évalué.

Autorisation d'admission en ECG

L'autorisation d'admission en ECG, accordée sur la base du bulletin de l'école secondaire ou d'un examen, n'est valable que pour la prochaine date de passage possible. Si l'entrée en ECG n'est pas possible immédiatement, une demande de congé motivée doit être remise à l'école de culture générale concernée, faute de quoi la qualification perd sa validité.

Intégration des élèves ayant des connaissances limitées dans la langue première ou seconde

Pour les élèves qui ont des connaissances limitées en français ou en allemand (enseignement dans la première ou la deuxième langue depuis la 8e année HarmoS seulement, voire ultérieurement), l'examen d'admission peut être adapté.

Pour les élèves ayant des connaissances limitées en français, la durée de l'enseignement du français est prise en compte de manière adaptée dans l'évaluation de cette discipline (rédaction de textes) lors de l'examen d'admission.

Les élèves ayant des connaissances limitées en allemand peuvent, pour leur part, choisir d'être interrogés en allemand ou en anglais.

Si une telle mesure est nécessaire, il faut l'indiquer lors de l'inscription à l'examen d'admission et adresser une demande accompagnée des documents complémentaires requis.

Dans des cas justifiés, il est possible d'être admis sur dossier après une procédure d'aptitude.

Compensation des désavantages

Les élèves dont le handicap est diagnostiqué ont la possibilité de demander des mesures de compensation des désavantages pour la procédure d'admission. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site Internet de la Direction de l'instruction publique et de la culture : www.be.ch/compensationdesdesavantages.

Formation en école de culture générale

Au cours des trois ans passés en école de culture générale, les élèves suivent une formation générale approfondie comprenant une composante pratique et se préparent aux filières des écoles supérieures et des hautes écoles spécialisées dans les domaines de la santé, du travail social et de la pédagogie. Outre l'enseignement de la culture générale et la spécialisation dans un des trois domaines professionnels, le développement de la personnalité des élèves est un élément essentiel de la formation en ECG. L'enseignement en ECG se fonde sur le plan d'études francophone 2021 pour la formation en école de culture générale, voir : www.be.ch/ecg-plandetudes.

Enseignement de la culture générale

Afin de préparer les élèves aux exigences d'études subséquentes en école supérieure ou en haute école spécialisée et à celles du monde du travail, la formation en ECG leur transmet une culture générale étendue. Durant les deux premières années de la formation, tous les élèves suivent, indépendamment du domaine professionnel qui sera choisi ultérieurement, l'enseignement de culture générale dans les disciplines suivantes :

Domaines	Disciplines
Langues	Français, Allemand, Anglais
Mathématiques, sciences expérimentales, informatique	Mathématiques, Informatique (TIC), Chimie, Biologie, Physique
Sciences humaines et sociales	Histoire et politique, Géographie, Économie et droit, Psychologie, Philosophie
Disciplines artistiques	Arts visuels, Musique
Sport	Sport et promotion de la santé

Spécialisation dans un domaine professionnel

En troisième année, les élèves choisissent l'un des domaines professionnels suivants : Santé, Travail social ou Pédagogie. Afin que les élèves puissent choisir leur domaine professionnel en toute connaissance de cause, ils étudient en deuxième année des disciplines spécifiques aux domaines professionnels (biologie humaine, sociologie ainsi que pédagogie/psychologie du développement) en parallèle de l'enseignement de la culture générale. Cela leur permet d'avoir un aperçu des trois domaines professionnels. En outre, un stage d'introduction d'une semaine dans chacun des trois domaines les aide à prendre leur décision.

Lors de la troisième année, une grande partie de l'enseignement est consacrée aux disciplines spécifiques aux domaines professionnels. Celles-ci diffèrent selon le domaine choisi.

Santé	Travail social	Pédagogie
Biologie humaine	Sociologie	Psychologie
Chimie et physique	Société et économie	Musique et arts
L'homme et la société	L'homme et la société	Sciences expérimentales et géographie
Aperçu du domaine : biologie humaine, sociologie, pédagogie/psychologie du développement		
Autres disciplines du domaine : français en lien avec le domaine professionnel, mathématiques		

D'autres disciplines spécifiques aux domaines professionnels ou relevant de la culture générale sont par ailleurs enseignées. Toutes les branches ainsi que le nombre de leçons par branche sont définis dans le plan d'études.

Associé aux stages, l'enseignement relatif aux domaines professionnels offre un aperçu précieux des exigences spécifiques aux métiers de la santé, du travail social et de la pédagogie, et favorise un lien conscient entre la théorie et la pratique. Les élèves développent de cette manière des compétences et un savoir-faire spécifiques au domaine professionnel.

Stages et travail personnel

La filière de formation en ECG comprend en tout sept semaines de formation pratique réparties ainsi :

– trois stages d'introduction aux différents domaines professionnels (une semaine chacun) en début de formation
– deux semaines de stage dans le domaine professionnel choisi
– deux semaines de stage professionnel dans une autre région linguistique (allemand, italien)

En outre, les élèves rédigent et présentent, dans la seconde moitié de leur formation, un travail personnel traitant d'une problématique complexe.

Encouragement du développement de la personnalité

L'école de culture générale attache beaucoup d'importance au développement et au renforcement de la personnalité de ses élèves. Dans le cadre de la formation en ECG, les compétences suivantes sont ainsi spécialement encouragées :

– évaluation et action autonomes, concentration, développement d'une manière de travailler personnelle, amélioration des capacités
– esprit d'équipe, ouverture à la discussion, attitude constructive, aptitude à accepter les critiques, respect
– disposition à s'évaluer et à se remettre en question, aptitude à gérer les conflits, capacité à gérer les difficultés
– aisance en public, confiance en soi, capacité à gérer le stress et la pression
– empathie, disposition à prendre des responsabilités, capacité à se fixer des limites

Le renforcement des compétences sociales et personnelles a lieu dans le cadre de l'enseignement, mais aussi en marge de celui-ci (travail autonome, enseignement coopératif, formes d'évaluation et d'apprentissage, réflexions, projets, stages, manifestations scolaires).

Filière bilingue en école de culture générale

Public cible et exigences

La filière bilingue de la formation en école de culture générale (ECG) s'adresse aux élèves qui souhaitent approfondir leurs connaissances linguistiques dans l'autre langue (allemand ou français) et qui sont prêts à s'engager pour assimiler les contenus de formation.

Contenu et structure

Les classes sont composées d'élèves francophones et d'élèves germanophones. Dans près de la moitié des disciplines non linguistiques (de 8 à 13 leçons), l'enseignement est dispensé dans la langue partenaire (allemand ou français). Les contenus de formation reposent sur les plans d'études cantonaux. Les enseignantes et les enseignants dispensent leur discipline dans leur langue maternelle.

Examens finaux et débouchés

Selon la discipline, les examens finaux ont lieu en français ou en allemand. À l'issue de la formation dans la filière bilingue, les élèves diplômés ont les mêmes débouchés que s'ils avaient suivi la formation ordinaire (voir débouchés, page 11).

Lieux de formation

Les élèves fréquentent la filière bilingue de la formation en ECG à Bienne. Celle-ci est proposée conjointement par l'ECG germanophone FMS Biel-Seeland et par l'ECG de Bienne et du Jura bernois. Sur le plan administratif, les classes relèvent en alternance de l'une ou de l'autre école.

Inscription

L'inscription à la filière bilingue français-allemand s'effectue dans le cadre de l'inscription ordinaire à la formation en ECG (voir procédure d'inscription, page 6). Les élèves qui souhaitent suivre la filière bilingue l'indiquent lors de l'inscription en ligne. La filière n'est mise en place que si le nombre d'inscriptions est suffisant.

En savoir plus : www.be.ch/ecg-bilingue

Pourquoi suivre la filière bilingue ?

Dans tous les domaines professionnels, être à l'aise dans l'autre langue cantonale constitue un atout de taille dans le canton de Berne. La filière bilingue de la formation en ECG est particulièrement intéressante pour les élèves qui souhaitent passer la maturité spécialisée orientation Pédagogie, une partie de l'enseignement étant dispensée dans l'autre langue (allemand ou français). Par ailleurs, le certificat de maturité spécialisée orientation Pédagogie ouvre les portes du cursus bilingue préparant à l'enseignement au degré primaire, qui est proposé conjointement par la HEP-BEJUNE et la PHBern.

Examens de certificat d'ECG et débouchés

Examens de certificat d'ECG

La formation en trois ans en ECG se termine par les examens de certificat d'ECG, qui ont lieu dans les disciplines suivantes :

– français
– allemand ou anglais
– mathématiques
– biologie
– domaine professionnel Santé : biologie humaine et chimie
– domaine professionnel Travail social : sociologie ainsi que société et économie
– domaine professionnel Pédagogie : psychologie ainsi que musique ou arts

Les élèves qui réussissent les examens obtiennent un certificat d'ECG, reconnu sur le plan suisse dans leur domaine professionnel.

Passage à la filière de maturité spécialisée

Les titulaires d'un certificat d'ECG peuvent, directement après son obtention, suivre une année de formation supplémentaire afin d'obtenir une maturité spécialisée orientation Santé, Travail social ou Pédagogie. Ces titres permettent d'accéder aux filières de formation des hautes écoles spécialisées dans les domaines de la santé ou du travail social ainsi qu'aux filières d'enseignement à l'école enfantine et au degré primaire (de la 1H à la 8H) proposées dans les hautes écoles pédagogiques. Davantage d'informations sur la maturité spécialisée en page 12.

Passage à une école supérieure

Le certificat d'ECG permet d'accéder à une école supérieure (ES) dans les domaines de la santé, du travail social et de l'éducation.

Filières de formation dans le domaine de la santé :

– infirmière / infirmier ES
– ambulancière / ambulancier ES
– hygiéniste dentaire ES
– orthoptiste ES
– podologue ES
– spécialiste en activation ES
– technicienne / technicien en analyses biomédicales ES
– technicienne / technicien en radiologie médicale ES (existe seulement en allemand ; en Suisse romande, cette formation est rattachée aux hautes écoles spécialisées)
– technicienne / technicien en salle d'opération ES

Filières de formation dans les domaines du travail social et de l'éducation :

– éducatrice / éducateur de l'enfance ES
– éducatrice sociale / éducateur social ES
– maîtresse socioprofessionnelle / maître socioprofessionnel ES

L'admission aux filières de formation des écoles supérieures comprend en général un examen d'aptitude. De plus amples informations à ce sujet peuvent être obtenues auprès des écoles supérieures.

Maturité spécialisée

Maturité spécialisée orientation Santé

La maturité spécialisée orientation Santé peut être effectuée directement après la formation en école de culture générale (ECG) dans le cadre d'une année supplémentaire. Elle se compose d'un cours d'introduction de trois semaines, d'un stage de 24 semaines, de journées d'encadrement durant le stage et d'un travail de maturité spécialisée. Durant la formation, une importance particulière est accordée au lien entre la théorie et la pratique.

Contenu et structure

La filière de maturité spécialisée commence par un cours d'introduction suivi dans une école supérieure de la santé. Ce cours permet aux élèves d'acquérir des compétences de base étendues pour le stage de 24 semaines effectué à l'issue du cours. Le stage est réalisé dans une institution du domaine de la santé (hôpital, EMS, service d'aide et de soins à domicile ou autre) dans laquelle les élèves sont en contact direct avec les personnes assurant les soins. Les élèves se retrouvent lors des cinq journées d'encadrement supplémentaires, qui sont réparties sur la période de stage et permettent d'approfondir les connaissances transmises lors du cours d'introduction, de mener un travail de réflexion sur les situations vécues et d'échanger des informations.

Durant leur stage, les candidates et candidats commencent à rédiger leur travail de maturité spécialisée. Ils définissent une problématique adaptée sur la base de leur stage et choisissent une méthode scientifique appropriée pour traiter la question directrice. Le travail écrit est remis, présenté et défendu à l'issue du stage.

Maturité spécialisée orientation Travail social

La maturité spécialisée orientation Travail social peut être effectuée directement après la formation en école de culture générale (ECG) dans le cadre d'une année supplémentaire. Elle se compose d'un cours d'introduction de trois semaines, d'un stage de 24 semaines, de journées d'encadrement durant le stage et d'un travail de maturité spécialisée. Durant la formation, une importance particulière est accordée au lien entre la théorie et la pratique.

Contenu et structure

La filière de maturité spécialisée commence par un cours d'introduction suivi dans une école supérieure préparant aux métiers du travail social. Ce cours permet aux élèves d'acquérir des compétences de base étendues pour le stage de 24 semaines effectué à l'issue du cours. Le stage est réalisé dans une institution du domaine du travail social (p. ex. aide sociale, animation de jeunesse, home) dans laquelle les élèves sont en contact direct avec les personnes assurant une prise en charge. Les élèves se retrouvent lors des cinq journées d'encadrement supplémentaires, qui sont réparties sur la période de stage et permettent d'approfondir les connaissances transmises lors du cours d'introduction, de mener un travail de réflexion sur les situations vécues et d'échanger des informations.

Durant leur stage, les candidates et candidats commencent à rédiger leur travail de maturité spécialisée. Ils définissent une problématique adaptée sur la base de leur stage et choisissent une méthode scientifique appropriée pour traiter la question directrice. Le travail écrit est remis, présenté et défendu à l'issue du stage.

Passerelle maturité spécialisée > université

Les titulaires d'une maturité spécialisée qui souhaitent étudier à l'université peuvent suivre la « passerelle maturité professionnelle et spécialisée – hautes écoles universitaires » : www.be.ch/passerelles.

Maturité spécialisée orientation Pédagogie

La maturité spécialisée orientation Pédagogie peut être effectuée directement après la formation en école de culture générale (ECG) dans le cadre d'une année supplémentaire. Elle se compose d'un stage de six semaines, d'un travail de maturité spécialisée et de cours de culture générale d'un semestre, avec un examen final.

Contenu et structure

La maturité spécialisée orientation Pédagogie commence par un stage de six semaines dans une école primaire ou dans une école enfantine publique du canton de Berne. Ce stage permet aux élèves de réaliser de premières expériences dans le domaine de l'enseignement. Le sujet du travail de maturité spécialisée se fonde sur ce stage ; le travail doit être terminé et défendu avant les examens finaux.

Après leur stage, les élèves suivent un enseignement de culture générale pendant 25 semaines dans les disciplines suivantes :

- français
- allemand
- mathématiques
- sciences expérimentales (biologie, chimie, physique)
- sciences sociales (histoire, géographie)
- discipline artistique

Afin de préparer au mieux les élèves à leurs futures études, il est accordé suffisamment de temps à l'apprentissage autonome et au travail en groupe. Dans le but de renforcer leurs compétences linguistiques, l'enseignement de l'histoire et de la géographie est par ailleurs dispensé en allemand. À la fin des cours, des examens sont organisés dans toutes les disciplines, à l'exception de la discipline artistique.

Informations pour toutes les maturités spécialisées

Conditions d'admission

Sont admises à une filière de maturité spécialisée les personnes titulaires d'un certificat d'ECG dans le domaine professionnel correspondant, directement après l'obtention du certificat d'ECG. En outre, pour la maturité spécialisée Pédagogie, un séjour de quatre semaines, sous forme d'une découverte du monde professionnel dans une région germanophone, doit être effectué avant le début de la formation. Les personnes qui ont terminé la formation en ECG dans un autre domaine professionnel doivent fournir des prestations supplémentaires.

Titre délivré et débouchés

Les élèves qui terminent leur maturité spécialisée avec succès obtiennent un certificat de maturité spécialisée reconnu au niveau suisse. La maturité spécialisée orientation Santé permet d'accéder aux hautes écoles spécialisées pour les filières de bachelor suivantes :

- infirmière / infirmier
- sage-femme / homme sage-femme
- physiothérapeute
- ergothérapeute
- diététicienne / diététicien
- ostéopathe
- technicienne / technicien en radiologie médicale

La maturité spécialisée orientation Travail social permet d'accéder à la filière de bachelor en travail social proposée dans les hautes écoles spécialisées et offrant des débouchés dans les domaines suivants : service social, éducation sociale, animation socioculturelle.

La maturité spécialisée orientation Pédagogie donne accès sans examen aux filières d'enseignement à l'école enfantine et au degré primaire (de la 1H à la 8H) proposées dans les hautes écoles pédagogiques.

Renseignements complémentaires : www.be.ch/msp

Admission dans certaines filières des hautes écoles

Certaines filières des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques sont régulées. Pour y être admis, il faut réussir un examen d'aptitude.

Lieux de formation, coûts et adresses

Lieux de formation

Le canton de Berne compte en tout six ECG publiques et une ECG privée, sise à Berne. Dans toutes les écoles cantonales, la formation en ECG est proposée dans les domaines professionnels de la santé, du travail social et de la pédagogie. La filière bilingue français-allemand, quant à elle, est proposée dans les ECG de Bienne. Les élèves francophones suivent la formation à l'ECG de Bienne et du Jura bernois.

Les maturités spécialisées orientation Santé et orientation Travail social sont également proposées dans toutes les écoles cantonales. En revanche, la maturité spécialisée orientation Pédagogie n'existe que dans les ECG de Bienne, Thoune et Berne-Neufeld.

Coûts

La fréquentation d'une ECG dans le canton de Berne est gratuite pour les élèves dont le domicile légal en matière de subsides de formation est situé dans le canton de Berne. Toutefois, une contribution aux frais est demandée pour le matériel scolaire, les projets spéciaux (par exemple les semaines de projet et les excursions) et l'achat d'un ordinateur portable (ou d'une tablette) pour l'enseignement numérique (selon les instructions des écoles). Les écoles fournissent des informations à ce sujet. Dans les cas de rigueur, les directions d'école peuvent mettre en place des mesures de soutien. Les frais d'écolage ne sont en principe pas pris en charge pour la fréquentation d'une école de culture générale dans les domaines professionnels qui ne sont pas proposés par le canton de Berne.

Des informations concernant les demandes de subsides de formation (p. ex. bourses) figurent sous : www.be.ch/subsides.

Adresses

Région	École	Lieu	Site Internet
Bienne-Jura bernois	ECG de Bienne et du Jura bernois une filière de formation du Gymnase de Bienne et du Jura bernois	Bienne	gbjb.ch/ecg
Bienne-Seeland	FMS Biel-Seeland eine Abteilung des Gymnasiums Biel-Seeland	Bienne	gbsl.ch
Berne-Mittelland	FMS Neufeld eine Abteilung des Gymnasiums Neufeld	Berne	fmsneufeld.ch
	FMS Lerbermatt eine Abteilung des Gymnasiums Lerbermatt	Köniz	lerbermatt.ch
	FMS NMS Bern (privé)	Berne	nmsbern.ch
Emmental / Haute-Argovie	FMS Oberaargau eine Abteilung des Gymnasiums Oberaargau	Langenthal	gymo.ch
Thoune-Oberland	FMS Thun eine Abteilung des Gymnasiums Thun	Thoune	gymthun.ch

Le système de formation du canton de Berne

Ce qui rend unique le système suisse de formation, c'est sa perméabilité. Que vous ayez en poche le diplôme d'une formation professionnelle initiale ou d'une école moyenne, tous deux vous donnent accès à de nombreuses possibilités de perfectionnement.

Le graphique ci-dessous vous montre le système de formation dans le canton de Berne. Pour obtenir des informations détaillées sur les différentes voies de formation, veuillez consulter le site Internet suivant : www.be.ch/inc > Thèmes > Formation.

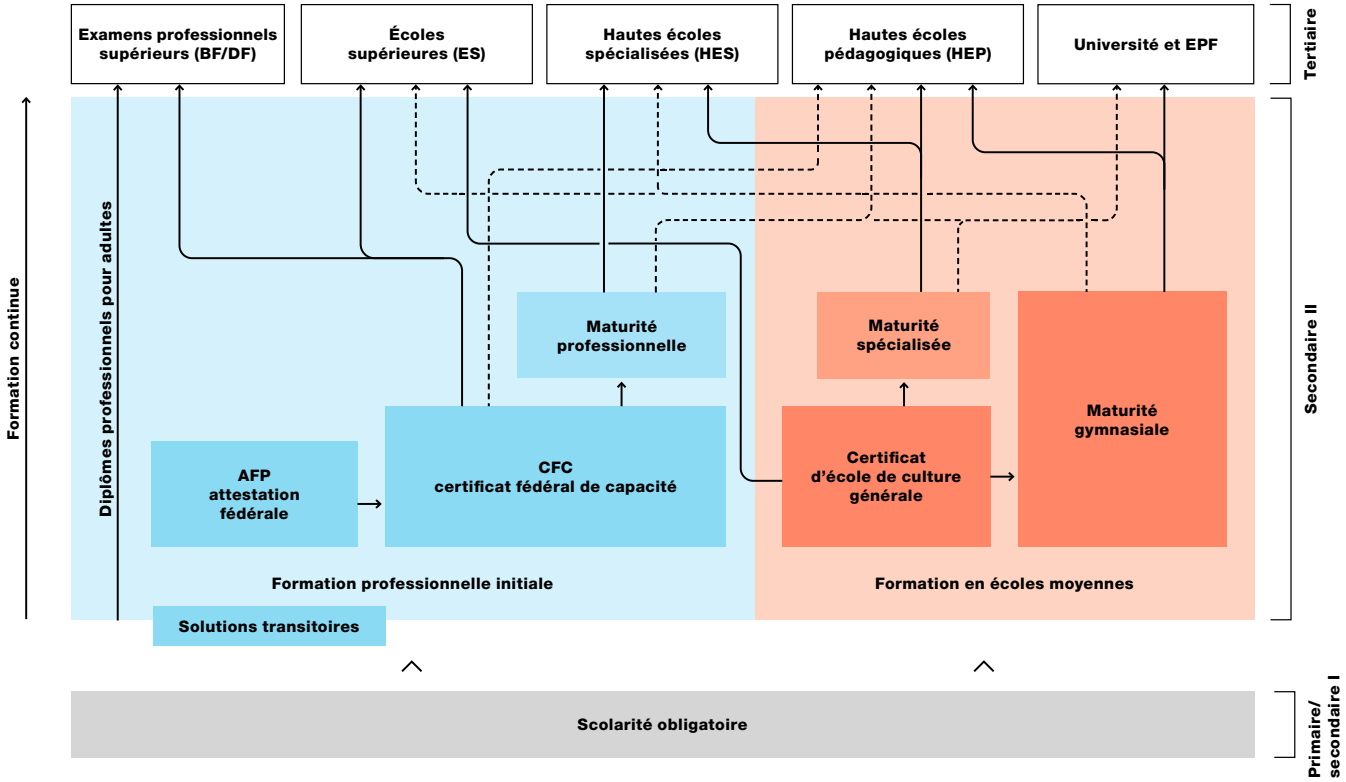

——— Accès direct (en fonction de la filière de formation ou d'études, une procédure d'admission peut exister)

..... Voies de formation nécessitant une qualification complémentaire (p. ex. stage professionnel, examen d'entrée, passerelle, année propédeutique)

Remarque
Ce tableau vous donne un aperçu des principales voies de formation dans le canton de Berne. Les institutions de formation et les centres d'orientation professionnelle vous renseignent sur d'autres possibilités existantes et sur les réglementations en vigueur.

École de culture générale / Maturité spécialisée
Filière de formation préparant aux études supérieures et aux hautes écoles dans le domaine de la santé, du travail social et de la pédagogie

Des questions concernant le choix professionnel ou le choix d'une formation ?

Dans les huit centres d'orientation professionnelle du canton de Berne, des personnes de tout âge peuvent obtenir des informations, des conseils et un soutien pour les questions relatives à la formation et à la gestion de carrière.

www.be.ch/cop

Des questions concernant les subsides de formation ou les bourses ?

Section des subsides de formation Jura bernois (bourses)
subsides.tramelan@be.ch
Tél. 031 636 16 70

www.be.ch/subsides

Commander ou télécharger des brochures ?

Sept brochures vous informent sur les voies de formation dans le canton de Berne. Elles sont disponibles aussi en allemand. À commander ou à télécharger gratuitement dans la boutique en ligne de l'OP :

www.be.ch/op-boutique

Éditeur
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP)
www.be.ch/omp

Édition
Août 2026

Réalisation
Centres d'orientation professionnelle (OP), Services centraux

Photos
Andrea Campiche, bildlich.ch | Oda Gesundheit Bern
Image sous licence de Studio V-Zwoelf – stock.adobe.com
shutterstock.com